

Quelles sont les relations entre le Département et l'ADMR ?

Les relations entre le Département et l'ADMR sont excellentes, de confiance réciproque et je considère l'ADMR comme un des bras armés du Département dans l'application de la politique sociale, première compétence du Département. Dans un contexte difficile de réduction des finances publiques, et notamment devant l'incurie de l'État à tenir ses engagements envers les collectivités locales, les budgets consacrés à la politique sociale doivent être gérés avec la plus grande rigueur. C'est l'engagement que nous avons pris, auprès de Pierre Camani, pour gérer les budgets qui nous sont confiés pour nos interventions auprès de nos concitoyens, de la naissance à la fin de vie.

Quel regard portez-vous sur la dynamique enclenchée pour favoriser et développer les bonnes pratiques en matière d'aide à domicile ?

Cette dynamique est bonne si nous voulons aider nos concitoyens les plus fragiles, mais elle ne pourra perdurer que si les financeurs institutionnels peuvent l'assurer financièrement, si la législation du travail s'adapte aux particularités du service à la personne et si nous arrivons à recruter le personnel diplômé et compétent pour assurer nos missions.

Que pensez-vous des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) qui devraient être signés entre les fédérations d'aide à domicile et le Département début 2018 ?

J'ai déjà assuré Pierre Camani de notre entière collaboration dans l'élaboration et la gestion de ces CPOM. Nos équipes travaillent en concertation avec celles du Département pour élaborer ce contrat qui devrait être signé dans les prochains mois.

L'augmentation des tarifs était une nécessité pour atteindre les objectifs visés ? Mais au final ce sera gagnant-gagnant ?

Nos associations, à but non-lucratif, ne sont pas là pour « gagner » de l'argent, les mots « *bénéfice* » et « *dividendes aux actionnaires* » ne font pas partie de notre vocabulaire ! Toutefois, nous avons l'obligation morale d'équilibrer nos comptes et de gérer nos associations en conformité avec les règles de bonne gestion d'une entreprise et dans le cadre de la législation du travail. Pour ce faire, nous ne pouvons pas avoir un financement de l'heure en-dessous de notre prix de revient. L'augmentation, annoncé par le Président, pour le 1^{er} janvier 2018, nous permettra de couvrir nos frais des heures d'intervention, notamment dans l'aide à domicile, mais restera en-dessous de notre prix de revient pour les demi-heures d'intervention.

L'ADMR au travers de ces différents services (aide à domicile, service de soins infirmiers à domicile, établissements d'accueil de jour ou de séjour, crèches, service aux familles TISF, centres de loisirs, et..) est gérée par des bénévoles qui donnent de leur temps, apportent leurs expériences et leurs savoirs pour aider nos concitoyens et participer à cette qualité de vie qui caractérise le Lot-et-Garonne.

Patrick J. Mutel

Président de la Fédération ADMR de Lot-et-Garonne

Président du Comité régional ADMR Nouvelle-Aquitaine

Administrateur Union nationale ADMR